

**MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019 18H30**

L'An deux mil dix-neuf le 1<sup>er</sup> octobre à 18H30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

**PRESENTS :** Mmes COPPE Emmanuelle, LEGRAS-DELANNOY Sandrine, LESEUTE Emilie, SEGUIN Laurence, CATEIGNE Edith Mrs SELLIER François, GUERBIGNOT Benoit, BOURET Nicolas, HERMAND Frédéric, LEGRAND Gary  
**ABSENTS :** : BLOND Wilfried (pvr M. Hermand), NGWANGO Georges WYKURZ Marc Antoine

**Secrétaire de séance :** Laurence WILLEKENS

**ORDRE DU JOUR**

Lecture compte rendu précédente réunion

Délibération CCOP : Adoption du rapport CLECT (commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Délibération CCOP : Transfert de compétence de la CCOP vers la commune d'esquennoy pour la salle des sports

Délibération CCOP : Mise en place de l'animation culturelle et sociale pour l'apprentissage de la langue anglaise

Délibération subvention 2020

Point travaux en cours (trottoirs, salle, église)

Fêtes et cérémonies (repas du 3<sup>iem</sup> âge)

Questions diverses

**Lecture compte rendu précédente réunion**

**Délibération CCOP : Adoption du rapport CLECT**

La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a validé à l'unanimité le 19 août 2019 son rapport.

Cependant, pour être confirmé, ce rapport de la CLECT doit être approuvée par 50 % des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 50 % de la population.

Il est demandé aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ce rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver le rapport tel que présenté.

## **Délibération CCOP : Animation par l'anglais dans les écoles communales**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-9 et suivants ;  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 septembre 2019, afin de mettre en place de l'animation culturelle et sociale pour l'apprentissage de la langue anglaise ;

Considérant que pour aider les communes dans cette démarche pour les enfants scolarisés sur le territoire, la communauté de communes a décidé de créer des postes de vacataires mutualisés entre les communes et la communauté de communes ;

Considérant que le tarif de ces interventions de vacataires dans les écoles communales ou les regroupements de communes, et les périscolaires afférents a été fixé par le conseil communautaire à 45€ de l'heure, correspondant au coût d'intervention de la personne indemnités de mission comprises, non compris les éventuels supports pédagogiques nécessaires au fonctionnement des ateliers ;

Considérant que Monsieur le Président de la communauté de communes a reçu l'autorisation de signer des conventions de mise à disposition d'animateurs en anglais avec les communes ou les regroupements scolaires,

### **DECIDE**

- De créer de l'animation par l'anglais dans les école(s) communale(s) (ou regroupements scolaires) selon des dispositions qu'il conviendra d'arrêter avec le personnel enseignant ou d'animation périscolaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de ces animateurs d'anglais, au tarif fixé par le conseil communautaire de l'Oise Picarde

## **Délibération CCOP : Transfert de compétence de la CCOP vers la commune d'Esquennoy pour la salle des sports**

En vertu des articles L5211-17 et L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales, et par courrier en date du 01/04/2019, Monsieur le Maire d'Esquennoy a proposé au président Jacques Cotel de reprendre la compétence sur la salle des sports de sa commune, sous réserve que l'occupation de la salle par des activités intercommunales soit compensée par convention à intervenir entre la CCOP et sa commune.

Par lettre en date du 13/09/2019, Monsieur le Président, après en avoir saisi les membres de son bureau a répondu favorablement à Monsieur le Maire d'Esquennoy, chargeant ses services de rédiger à cette fin ladite convention.

Le prix de la location a été arrêté avec Monsieur le Maire d'Esquennoy à 8 000€ par an (soumis à un indice d'évolution) pour les 1 500 heures (environ) actuelles d'occupation. Toute modification à la hausse de ce volume d'heures fera l'objet d'un avenant. Les modalités précises de ces conditions doivent figurer dans la convention qui sera validée en conseil communautaire.

En sus la CLECT devra calculer le montant de transfert des charges de la CCOP vers la commune, au vu des charges moyennes constatées les 3 dernières années pour le fonctionnement de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve ce transfert de compétence de la CCOP vers la commune d'Esquennoy pour la salle des sports
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce transfert

## Délibération subvention 2020

### Demande de subvention au titre du Conseil général

#### Création et aménagement de trottoirs

Le Conseil Municipal de Saint André Farivillers sollicite auprès du conseil général de l'Oise, une subvention pour la création et l'aménagement de bordures et trottoirs, sur la commune de Saint Andre Farivillers

Dans le but de sécuriser le passage des piétons

Dépenses : Création et aménagement de trottoir : 49 864.00 € HT suivant devis Eiffage

### Demande de subvention au titre de l'Etat et de la Drac Rénovation des vitraux de l'Eglise et de la chapelle

	H.T.	T.T.C
Entreprise LELU		
Couverture et maçonnerie	12 128.39	14 554.07
IN VITRAUX SARL		
Restauration des vitraux et grillage Chœur	6 664.71	7 997.65
Protection grillagée	3 816.20	4 579.44
Restauration des vitraux de la chapelle	4 518.56	5 422.27
	<hr/>	<hr/>
TOTAL	27 127.86	32 553.43

**MONTANT DES TRAVAUX : 27 127.86 € H.T.**

FINANCEMENT :	H.T.	T.T.C
<b>DETR 30%</b>	<b>8 138.36</b>	<b>9 766.03</b>
<b>Commune :</b>	<b>13 563.93</b>	<b>16 276.71</b>
<b>Subvention exceptionnelle de l'Etat 20 % :</b>	<b>5 425.57</b>	<b>6 510.69</b>
	<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
<b>TOTAL :</b>	<b>27 127.86</b>	<b>32 553.43</b>

Le Conseil municipal sollicite auprès de l'Etat et de la Drac, une subvention pour les travaux de remise en état des vitraux de l'Eglise

#### Point travaux en cours

Mr le Maire informe que la commande est passée pour deux abri bus, un abri bus au Moulin et un abri bus en bas de Hédencourt au HLM de la Haie Villet

Mr le Maire informe avoir validé les travaux de rénovation énergétique de la salle, les travaux débiteront à compter du 15 janvier 2020

#### Fêtes et cérémonies

Le repas des aînés aura lieu le samedi 30 novembre, le traiteur est réservé, les invitations seront distribuées début novembre.

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 14 décembre dans la salle d'Hédencourt.

Les décorations de Noël seront installées fin novembre.

Le journal communal sera distribué fin novembre.

### **Questions diverses**

Mme Delannoy informe que les cabanes à insectes sont installées, quelles vont être complétées et grillagées courant novembre

Mr Hermand demande quand va être végétalisé le chemin du tour de ville. Et prévoir de nettoyer le talus en haut du chemin. Mr le Maire répond qu'il va voir avec l'entreprise pour que ceci soit fait rapidement.

Mr Hermand demande si il est possible de demander aux propriétaires de la fondation au 25 grande rue de la reboucher ou la protéger vu que cela est dangereux pour les piétons. Mr le Maire va contacter le propriétaire.

Mr Hermand demande de mettre du gazon également autour de la borne incendie plutôt que de laisser en terre. Le nécessaire va être fait.

Mr Guerbignot demande si il est possible de demander pour enlever la voiture qui ne fonctionne pas devant le 60 grande rue, le stationnement de cette voiture est gênant. Mr le Maire va contacter les propriétaires.

Mr Guerbignot demande de verbaliser les voitures qui sont en stationnement gênant aux abords de l'école, ces voitures entravent la circulation au moment des sorties d'école. Mr le Maire informe qu'un mot est passé auprès des parents par l'intermédiaire de l'école et que des plots supplémentaires vont être mis en place, ensuite la gendarmerie va être informée.

Mme Seguin informe que les habitations dans le bas d'Hédencourt près du 105 grande rue sont infestées de rats. Mr le Maire informe que du produit est distribué à la mairie et que les propriétaires de la maison vide vont être contactés.

Mme Seguin tient à féliciter les employés communaux qui malgré la sécheresse ont pris soin des fleurs du village.

Mme Leseute constate que l'éclairage LED est terminé et que la puissance semble parfois trop forte.

Mr Goguey fait remarquer à Mr le Maire que la gouttière de la chapelle a besoin d'être réparée. Mr le Maire va faire le nécessaire.

La séance est levée à 20h45